

1. PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR LES PARENTS

Lorsque les parents rencontrent un problème scolaire concernant leur enfant, ils veilleront à suivre les étapes suivantes :

- 1) S'adresser en priorité à l'enseignant(e) concerné(e)
- 2) En cas d'impasse, s'adresser à la direction de l'école, qui prendra les dispositions nécessaires et en référera, si besoin, à l'interlocuteur compétent.
- 3) S'adresser à la commission d'école

2. RÈGLES DE VIE

Les règles de vie sont travaillées et expliquées en classe, les élèves participent à l'élaboration de ces dernières.

Chaque élève a une attitude correcte et polie et s'abstient de tout acte de violence physique ou verbale. Les élèves n'apportent aucun objet dangereux à l'école. Ils respectent l'environnement et sont tenus de se soumettre aux différentes règles de discipline des bâtiments scolaires qu'ils fréquentent.

Tout non-respect des règles sera sanctionné.

Les bonbons, chewing-gum et autres friandises ne sont pas acceptés au sein du périmètre scolaire. Ces derniers seront confisqués par les enseignants.

3. TRANSPORTS SCOLAIRES

Seuls les élèves bénéficiant d'un titre de transport délivré par l'école peuvent emprunter les transports scolaires et uniquement sur le trajet reliant leur domicile à l'école.

Tous les passagers se conforment aux règles ci-dessous établies par l'école pour le confort et la sécurité de chacun.

- Aux Emibois, j'attends le bus dans l'herbe ou dans la cabane en cas de pluie.
- Aux Breuleux, j'attends le bus sous la passerelle ou dans la petite cour. Lorsque le car s'arrête je me dirige vers celui-ci et j'attends que tous les enfants sortent avant de monter.
- Les élèves de 1-2P attendent le bus pour les Emibois et La Chaux-des-Breuleux dans l'abri.
- A la Chaux-des-Breuleux, j'attends le bus devant l'école.
- J'entre sans bousculer mes camarades et je salue le chauffeur.

- Je choisis tout de suite une place et je m'attache.
- Je reste assis(e) et attaché(e).
- Je respecte mes camarades et je suis poli(e).
- Je profite de manger et de boire avant l'arrivée du bus.
- A l'arrivée, j'attends que le car s'arrête, je me détache délicatement, je sors tranquillement et je prends mes affaires.
- Si j'ai besoin d'aide, je peux m'adresser au chauffeur, à un camarade ou à la personne portant le gilet jaune.

Toute transgression sera sanctionnée.

4. MOYENS DE LOCOMOTION

Pour la sécurité des enfants, nous vous demandons de ne pas utiliser l'accès à l'école en voiture, du lundi au vendredi durant le temps scolaire, de 7h00 à 17h00.

Sur recommandation de la gendarmerie scolaire, nous conseillons aux enfants jusqu'à la 6^P y compris d'éviter de venir à l'école à vélo. En effet, les élèves recevront des informations théoriques et pratiques sur la circulation routière dès la 6^P. Le port du casque est fortement conseillé lors de l'utilisation du vélo.

De plus, pour des raisons de sécurité, il est interdit de venir à l'école en trottinette, en skate ou avec tout autre moyen de transport. Toute transgression sera sanctionnée.

Nous conseillons vivement les familles à privilégier les déplacements à pied.

0 PÉDIBUS

Depuis 2018, des lignes de Pédibus fonctionnent dans les quartiers des Breuleux afin d'accompagner les élèves sur le chemin de l'école. Pour tout renseignement, nous vous invitons à contacter Madame **Ancis Gunsch-Donzé**, par téléphone au 076 465 41 61 ou par mail à l'adresse suivante : jura@pedibus.ch

5. HORAIRES

L'établissement est accessible aux élèves **dix minutes** avant le début des cours.

Heure d'ouverture des portes	Heure du début des cours
7h20	7h30
8h10	8h20
13h25	13h35

Les élèves sont sous la responsabilité des parents en dehors des horaires scolaires.

Les élèves des Breuleux sont priés de quitter l'enceinte de l'école dès la fin des cours.

Les élèves externes attendent leur bus dans le périmètre établi sous la surveillance d'un adulte.

6. COURS FACULTATIFS ET DEVOIRS SURVEILLÉS

Dès qu'un enfant est inscrit à un cours facultatif ou aux devoirs surveillés, ces derniers deviennent **obligatoires**. La règle des absences et retards s'applique donc également pour ces cours. Il est attendu des élèves qu'ils aient un comportement correct et qu'ils respectent les règles. En cas de problème, votre enfant sera averti deux fois par écrit et une exclusion sera prononcée en cas de récidive. Les cours facultatifs commencent dès la première semaine et n'ont pas lieu la dernière semaine d'école.

7. PLACES DE PARC

Les places de parc sont réservées à la maison de l'enfance, aux enseignants ainsi qu'aux transports scolaires. **L'accès au chemin de la Pépinière est interdit aux non ayant-droits de 7h00 à 17h00.**

Nous vous demandons d'utiliser les places sur le parking de la Pépinière, ceci afin de sécuriser au maximum l'arrivée et la sortie de l'école. Des contrôles réguliers auront lieu.